



Information et participation de la population relative à la modification du Règlement de construction (RCC)

Conformément à l'article 58 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC), la Commune Municipale de Saicourt ouvre une procédure de participation publique à propos de la modification du règlement communal de construction (article concernant le site de l'Abbaye de Bellelay).

Le projet de modification du RCC est déposé publiquement pendant 30 jours, du 15 juin au 3 juillet 2026 inclus, à l'Administration municipale (*Pré Paroz, Le Fuet*) où il peut être librement consulté pendant les heures d'ouverture des guichets.

Une présentation publique des attendus de cette modification du RCC se déroulera le **22 juin 2026 à 19h30 à la halle polyvalente Pré Paroz au Fuet** (avant l'assemblée municipale qui aura lieu à 20h00).

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis sont à adresser à l'Administration municipale jusqu'au 3 juillet 2026.

Le Fuet, le 10 juin 2026

Le Conseil Municipal